
Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le : 25 AVR. 2016 est exécutoire depuis cette date.	DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
<i>Séance du 15 avril 2016</i>	

Objet : 3 / ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE L'AGENCE

L'an deux mil seize, le 15 avril à 17 heures 30, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 6 avril 2016, s'est réunie dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Louis PINTON, Président de l'A.T.D. 36.

Etaient présents 76 membres sur 179

Ont donné pouvoir :

- collège «communes » : 29

M. ALLOUIS Bernard	à	M. ROUFFY Marc	M. AUFRERE Jean	à	M. LEGER François
M. BLANCHARD Gérard	à	M. GUILLOT Jean-Paul	M. BLIN Jean-Claude	à	M. RENAUD Jean-Philippe
M. BRIENT Michel	à	M. LAFONT Jean-Marc	M. BUTARD Jean-Michel	à	M. ALAPETITE Claude
M. CAILLAUD Roland	à	M. LEVEQUE Guy	M. CHEZEUX Jean-Louis	à	M. LABLANCHE Francis
M. DAUZIER Claude	à	M. RIVIERE Bernard	Mme DEFFONTAINES Bernadette	à	M. LANGLOIS Jean-Marc
M. DOUCET Claude	à	M. LAFORET Daniel	M. FLAGEL Michel	à	M. BAYON René
M. GARRY André	à	M. PERRAT Patrice	M. GAUTRON Guy	à	Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne
M. GOUBET Jannick	à	M. ETIENNE Jean-Claude	M. GOURINAT Alain	à	M. GATEFAIT Daniel
M. GUERIN Philippe	à	M. PEYRAUD Raymond	Mme GUERIN Sophie	à	M. REUILLON Alain
M. GUILLEMAIN Jean-Michel	à	M. PINEAU François	M. GUIMPIER William	à	M. JACQUET Alain
M. JACQUIN Christian	à	M. MOREAU Alain	M. JUBERT Christophe	à	Mme LAROCHE Catherine
M. LAMBILLIOTTE Patrick	à	M. MICHOT Antoine	M. LIAUDOIS Michel	à	M. CAMUS Jean-louis
M. MAUGRION Jacques	à	M. SACHET Bertrand	M. PARGUEL Pierre	à	M. DAUGERON François
M. PHILIPPE Didier	à	M. BROGGI François	M. POUYOLLON Sébastien	à	M. CHENE Jean-Pierre
M. THOMAS Laurent	à	M. PIROT Michel			



Il est proposé aux membres d'accepter la modification du périmètre de l'Agence Technique Départementale 36 (A.T.D. 36) suite à la demande de 7 communes éligibles. Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, par 105 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante:

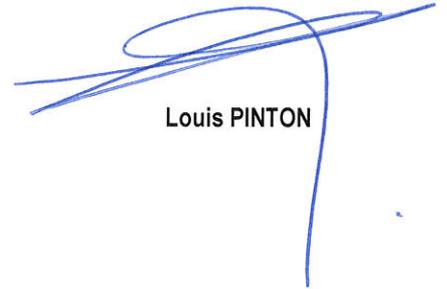
L'Assemblée Générale

Considérant que le quorum est atteint,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°1 de l'A.T.D. 36 en date du 16 février 2015,
Vu la délibération n°1 de l'A.T.D. 36 en date du 10 juillet 2015,
Vu les délibérations des Communes de BRIVES, FRANCILLON, PARNAC, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE, SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT, VAL-FOUZON et THIZAY, décidant d'adhérer à l'Agence et adoptant ses statuts ;
Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article Unique : Est approuvée l'adhésion des communes de BRIVES, FRANCILLON, PARNAC, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE, SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT, VAL-FOUZON et THIZAY à l'Agence Technique Départementale 36 (A.T.D. 36).

Le Président



Louis PINTON